

LOI N° 013 /PR/00

*Portant ratification de l'accord de prêt signé entre la
République du Tchad et la Banque Islamique de
Développement (BID) relatif au projet d'adduction
d'eau dans la ville de Faya.*

Vu la Constitution ;

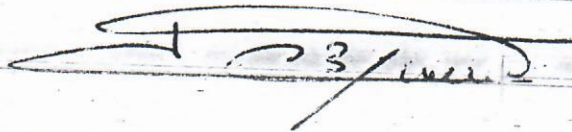
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 31 Mai 2000 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1 : - Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de 2.400.000 Dinars Islamiques (D.I) signé le 13 Octobre 1999 entre la République du Tchad et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet d'adduction d'eau dans la ville de Faya..

Article 2 : - La Présente Loi sera enregistrée, publiée au journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 30 Juin 2000



IDRISS DEBY